
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2020 – 32 DU 23 OCTOBRE 2020

portant autorisation de ratification de la Convention portant création de l'Alliance pour le biodigester en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC), adoptée à Ouagadougou, le 04 octobre 2018.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 22 octobre 2020 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la Convention portant création de l'Alliance pour le biodigester en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC), adoptée à Ouagadougou, le 04 octobre 2018.

Article 2

La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

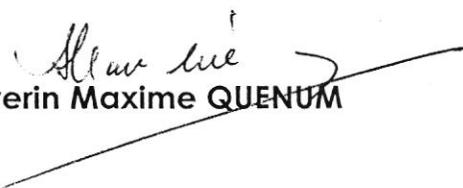
Fait à Cotonou, le 23 octobre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



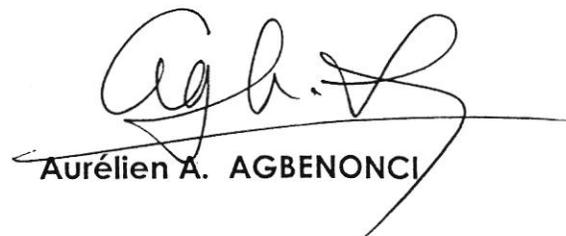
Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Ministre de l'Énergie,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is highly cursive and appears to be the name 'Dona Jean-Claude HOUSSOU'.

Dona Jean-Claude HOUSSOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; ME : 2 ; MJL : 2 ; MAEC : 2 ; AUTRES MINISTERES : 21 ;
SGG : 4 ; JORB : 1.